

## LA CRAINTE DU POLITIQUE DEVANT LA LOI SUR L'EAU

La loi sur l'eau de 1964 avait créé les agences de bassin. Celle de 1992, votée à l'unanimité par les députés 28 ans après, n'avait pas changé grand chose.

Conduit par Dominique Voynet, Ministre de l'Environnement, un travail de réflexion avait ensuite permis à partir de 1997, de poser les bases d'un nouveau projet de loi qui devait remédier aux faiblesses des lois précédentes en réformant les agences de l'eau.

Ce projet s'attaquait directement à la non application du principe pollueur-payeur et tentait de briser un cercle de l'eau infernal, où les particuliers paient alors que des gros pollueurs sont exonérés.

Sous l'action érosive des lobbies qui en bénéficient et qui se battent pour le statu quo, au fil des réunions interministérielles, le projet avait été affaibli.

Une autre stratégie à l'œuvre consistait à retarder le plus possible l'examen du projet de loi, pour le renvoyer dans une période préélectorale majeure, où seule compte la désignation du chef.

De report en report, la loi Voynet avait fini par être adoptée en première lecture par les députés en janvier 2002, soit 4 mois avant l'élection présidentielle, et 5 ans après le début du processus.

Mais cette loi devait passer devant les deux chambres et ne pouvait donc pas être adoptée définitivement avant l'élection : les partisans du statu quo avaient gagné !

Jugeant que le texte n'était pas bon, la nouvelle majorité de droite décida alors de ne pas lui donner suite, d'autant qu'il avait été adopté par une majorité de gauche.

A la rentrée 2002, Roselyne Bachelot, nouvelle Ministre de l'Ecologie, relança le processus qui devait conduire à une nouvelle loi : une bonne, cette fois ci !

Elle déclara vouloir travailler sur des bases nouvelles en prônant « *la réconciliation* » entre les différents acteurs et en fondant sa démarche sur « *la concertation et l'incitation plus que la punition* ».

C'était reparti ! Consultation du public en 2003, élaboration d'un nouveau texte, qui ressemblait au précédent, réunions interministérielles, ... Du déjà vu en somme. Même une redevance sur les nitrates agricoles était prévue, dans le droit fil du discours environnemental de Jacques Chirac tenu un an avant sa réélection, le jeudi 3 mai 2001 à Orléans, où pour les Agences de l'eau, il déclarait souhaiter « *une meilleure application du principe d'équité entre les différentes catégories d'utilisateurs...* », faisant remarquer qu'en « *matière d'environnement, exigence rime avec urgence...* ».

Et pourtant deux ans après, la redevance « nitrates agricoles » était supprimée du projet de loi. Pour l'urgence, il fallut attendre avril 2005 l'examen par les Sénateurs. Quant à l'examen par les députés, fixé en septembre 2005, puis reporté en février 2006, et encore reporté en avril, il est maintenant annoncé pour mai... Ou aux calendes grecques, alors que l'obsession de la Présidentielle sature les ondes.

Les partisans du statu quo sont une fois de plus en passe de gagner, ainsi ressortent la crainte, l'impuissance, l'inconsistance du politique face au défi environnemental. Citoyen, sors de ton trou, vote avec discernement !

*Bernard Rousseau,  
Pilote du réseau eau de FNE.*